

Déclaration d'Eau-Secours-Briançonnais
en réunion CCSPL - Assainissement du 24 juin 2024.

Nous commencerons par deux points d'ordre :

- 1er point d'ordre : Merci d'avoir annoncé la date de la réunion d'aujourd'hui avec quelques semaines d'avance. Malheureusement, Pierre GENDRON et Patrick LUBERNE n'ont pas pu se libérer, veuillez les excuser.

Nous déplorons vivement, toutefois, le temps attribué pour entendre la présentation puis prétendument « débattre » sur les deux rapports annuels, respectivement de 122 et 37 pages en ... une heure !

Évidemment, ce temps est largement insuffisant.

Pour économiser votre temps, nous nous en tiendrons donc aujourd'hui à la lecture de cette déclaration que nous vous demandons d'annexer telle quelle au PV de cette réunion.

Et, comme l'année dernière, nous prenons rendez-vous pour la réunion « finance de la DSP Assainissement » prévue en septembre ou octobre. Nous en attendons d'y voir plus clair sur la réalité économique de cette DSP, ce qui est la demande de nos adhérents et des usagers depuis longtemps.

- 2ème point d'ordre : Nous n'approuvons pas le PV de la réunion CCSPL de l'année dernière, dans lequel il n'est toujours pas tenu compte des observations et ajouts que nous avons communiqués à la CCB (plusieurs fois, depuis des mois, y compris par courrier recommandé). Nous n'avons jamais eu de réponse ...

De même, nous avons observé que le compte rendu de la CCSPL présenté en Conseil communautaire l'année dernière (le 12 juillet) était totalement vide. Cela ne doit pas se reproduire. Si nécessaire, nous informerons encore, individuellement, chaque conseiller communautaire.

Venons-en aux deux rapports que vous nous avez transmis, relatifs à l'année 2023.

Nous observons que le rapport « RAPQS » de la CCB a réduit son nombre de pages, ce n'est plus un copié-collé du RAD, et il se focalise sur des sujets sélectionnés. C'est un progrès.

Côté SUEZ, depuis des années, les RAD sont - en dépit de leur épaisseur, des belles photos et des beaux tableaux – de mauvais rapports, qui visent entre autres à égayer le lecteur. Nous saluons les efforts de la CCB pour que le délégataire cesse de déverser un fatras d'informations, que d'ailleurs leurs auteurs ne prennent même pas la peine de relire, et fournisse enfin un travail propre.

Voici d'abord quelques observations et questions sur des aspects techniques de la DSP Assainissement en 2023.

Merci de nous transmettre vos réponses par mail.

- Nous ne voyons pas apparaître le déversement de dizaines de tonnes de boues à Névache en août : quelle drôle d'omission ! Voici deux questions à ce sujet :

a/ Les évacuer était-il (ou pas) dans les responsabilités du délégataire : oui ou non ?

b/ Ne pas les évacuer, par incurie ou pour économiser quelques rotations de camions, est-il acceptable ?

- La neutralisation de la STEP du Clos du Vas pendant plusieurs jours n'apparaît pas non plus. Ceci jette évidemment un doute sur la qualité et la sincérité du rapport de SUEZ.

– Combien de visites impromptues la CCB a-t-elle réalisées en 2023 sur le site de PurAlp ?

- L'équipe SUEZ du Briançonnais.

Le turnover dans l'équipe (avec 2 agents partis ou en partance, sur quelques mois) nous semble préoccupant. Quelle en est l'explication ? Quels problèmes opérationnels cela pose-t-il ?

- Depuis plus de dix ans, nous soulevons le problème des Travaux de renouvellement des réseaux de collecte dont le taux a toujours été scandaleusement bas. Pour 2023, sauf erreur de notre part, le nombre de mètres linéaires renouvelés n'apparaît plus dans le rapport de SUEZ : est-ce par pudeur ? Mais il figure dans le rapport de la CCB (p.27) : 755 mètres linéaires pour un réseau de 252 km, soit un taux de 0,23%, ou 400 ans pour un renouvellement complet !

L'an dernier, M. Fabre de SUEZ a laborieusement tenté d'expliquer que ce taux très faible tient à un manque de moyens. Nous n'en croyons rien, et encourageons les efforts de la CCB pour essayer de redresser cela pendant les quelques années de DSP qui restent. Mais, vu les dix-sept années perdues, SUEZ et la CCB porteront, quoiqu'il en soit et pendant longtemps, la responsabilité de l'état dégradé des réseaux.

Venons-en au CARE.

Cela fait aussi plus de dix ans que nous exprimons nos vives critiques sur ce prétendu rapport financier de SUEZ. L'an passé, M. Fabre de Suez a enfin admis que ce tableau « *qui correspond en fait à une obligation réglementaire, n'a pas de valeur comptable et en tout cas n'a aucun impact sur l'évolution des prix.* ». C'est tardif mais, pour le coup, M. Fabre parle vrai ...

Nous, ce qui nous intéresse est de connaître la réalité de l'économie du contrat de DSP.

Le CARE est en bonne partie exact, en partie obscur et en partie faux. Du coup, il n'est pas crédible et surtout, il est inexploitable. Ce n'est pas un hasard, car il vise assez clairement à faire croire à la collectivité, et peut-être même aux usagers, que le contrat ferait perdre de l'argent à SUEZ depuis des années. Ce que nous contestons.

Pour la première fois, le CARE n'est pas reproduit cette année dans le RAPQS : une indication que la CCB ne le valide pas. Cela va dans le sens de la lucidité.

On en discutera méthodiquement en réunion financière en septembre, en nous basant sur le format du CEP (Compte d'exploitation prévisionnel) : nous voulons comparer la réalité de l'exploitation avec la prévision, dans ce format. SUEZ dispose de toutes les données pour nous permettre de le faire.

Au passage, voici 3 exemples (il y en a d'autres) d'éléments du CARE qui sont faussés par rapport à la réalité économique du contrat :

A - Les charges réparties : par exemple les charges de personnel 793 K euros, dont la moitié en direct et l'autre en réparties, comme M. Fabre nous l'a indiqué l'année dernière. Comment imaginer 400 K euros pour l'équipe briançonnaise que nous connaissons ? Comment imaginer environ 400 K euros en frais de personnel répartis ? Nous n'en croyons rien. Qu'en pense la CCB ?

B- Le Fonds de Renouvellements : donc, quand on abonde le fonds, on passe le montant en charges, mais quand on annule le fonds (par application de l'avenant n°02), on ne passe jamais l'écriture inverse (pour 2,2 millions d'euros, tout de même ...). C'est magique, bravo les comptables !

C- Le report des déficits antérieurs (déficits que nous contestons d'ailleurs) n'apparaît plus cette année. Cette supercherie, que nous avons vivement dénoncée l'année dernière, est donc à géométrie variable ... Une année oui, une année non (selon que le « résultat » est positif ou négatif ?). Encore bravo !

Pour finir, l'évolution des prix est évidemment un sujet particulièrement sensible pour les usagers. Le « coefficient K au 01/01/2024 », figurant p. 42 du RAD, est à 1,59249. Un an auparavant, il était à 1,43046, soit une augmentation de 11,3%. Qu'en pense la CCB ?

(NB : l'IPC – Indice général des prix global a augmenté de 4,9% en 2023, et l'IPC Énergie de 5,6%. *source : www.insee.fr/fr/statistiques/7750173*).

Heureusement, on reprendra posément ces éléments, parmi d'autres, en septembre, donc nous n'approfondissons pas ces questions aujourd'hui, et sommes heureux d'économiser votre temps.

Pour conclure cette déclaration avant de quitter la réunion, nous considérons :

1/ que l'exécution technique du contrat par le délégataire pose de graves questions de qualité.
2/ que ce contrat est depuis l'origine particulièrement défavorable et excessivement coûteux pour les usagers.

Il faut que la CCB se mobilise pour défendre les intérêts légitimes des usagers, et ceux de l'Environnement dans le Briançonnais et en aval, face au délégataire rapace.

Pour ces motifs, nous rejetons le rapport présenté par SUEZ à cette réunion de la CCSPL et émettons des réserves sur le rapport de la CCB. Nous demandons que le Conseil communautaire en soit dûment informé, ainsi que des motifs que nous avons exposés.

Pour le CA d'Eau-Secours-Briançonnais : Yves MITTAINE, Danièle LAVIN.
